

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL294

présenté par
Mme Fajgeles, rapporteure

ARTICLE 15

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« de l'étranger et des »,

les mots :

« à l'étranger et aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.